

Paris, le 22 mai 2019

## Réforme des retraites : les médecins refusent d'être les dindons de la farce

La CSMF a participé activement aux discussions sur la réforme des retraites, pilotées par le Haut-Commissariat à la réforme des retraites (HCRR). Arrivant bientôt au terme de la concertation, il reste encore beaucoup de questions en suspens :

- En l'état actuel du projet de réforme, les pensions des médecins libéraux vont diminuer car la retraite universelle ne va pas correspondre à la retraite actuelle. Les taux de cotisation du régime universel sont inférieurs à la somme des taux actuels incluant les différents régimes (base, complémentaire CARMF, ASV en totalité), ce qui entraînera mécaniquement une baisse importante des futures pensions. Quel mécanisme collectif pour pallier cette situation ?
- La question des réserves de la CARMF, constituées par plusieurs générations de médecins et évaluées à neuf ans de prestation, reste dans le flou. Que vont-elles devenir ? Elles ne doivent pas servir à combler les déficits d'autres régimes actuels de retraites, en particulier les régimes spéciaux. Il est indispensable qu'elles reviennent aux médecins. Que deviendra aussi la CARMF, qui a par ailleurs une action sociale ?
- Comment intégrer l'ASV dans le régime universel alors qu'il fait partie du pacte conventionnel ? Il constitue en moyenne 35% de la pension du médecin, avec une participation de l'Assurance Maladie à hauteur de 2/3 en secteur 1 et OPTAM (honoraires différés). Comment pérenniser l'ASV et son mode de financement ?
- Dans un système majoritairement constitué de salariés, quelle sera la place des professions libérales et plus particulièrement des médecins libéraux dans la gouvernance du régime universel ?

La CSMF est donc très inquiète et appelle le HCRR à donner des réponses précises sur ces points au plus vite. Elle refuse que les médecins libéraux soient sacrifiés sur l'autel de cette réforme.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président  
06 07 86 08 83  
[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral. Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours. Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*